

# Les Essentiels de l'Urbanisme

## Parcours de formation sur 2 jours

Découvrez les formations pour les élu.e.s organisées par

mon  
mandatlocal.fr

Complexe par nature, l'urbanisme est l'une des premières compétences des collectivités locales et un enjeu majeur pour nos territoires. En maîtriser les nombreuses règles qui l'encadrent est incontournable pour construire une véritable politique d'aménagement pour votre collectivité.

Comprendre les différents documents réglementaires d'urbanisme et leur interaction vous donnera une vision plus précise de ce que vous pourriez mener dans le but de créer des bassins de vie dynamiques où la qualité environnementale est préservée.

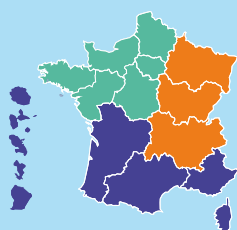
Le parcours de formation que nous vous proposons vous permettra, d'une part, de maîtriser les enjeux de l'aménagement urbain et, d'autre part, d'appréhender au mieux les instruments clés quotidiennement utilisés dans les services de votre collectivité : PLU, ZAC, expropriation, préemption et permis de construire.

### Déroulé :

- ✓ Jour 1 : Se perfectionner à l'urbanisme : les procédures et les outils de l'aménagement (6h)
- ✓ Jour 2 : S'initier à l'urbanisme : de la planification à la programmation (6h)

### Points travaillés pendant le parcours

- ✓ La définition de l'aménagement urbain ;
- ✓ Les dispositions réglementaires et opérationnelles de l'urbanisme ;
- ✓ Les acteurs du marché foncier (EPF, SAFER, ...) ;
- ✓ Les outils pour agir sur le patrimoine foncier de sa collectivité ;
- ✓ Les recours possibles en cas d'opposition à un projet.



Pour toutes questions et inscription, veuillez contacter le conseiller pédagogique de votre région :

- Armelle Lefebvre : 06 71 51 89 83 / [armelle@monmandatlocal.fr](mailto:armelle@monmandatlocal.fr)
- Laurence Chinal : 07 88 49 84 88 / [laurence@monmandatlocal.fr](mailto:laurence@monmandatlocal.fr)
- William Bessat : 06 71 51 89 91 / [william@monmandatlocal.fr](mailto:william@monmandatlocal.fr)

## Public concerné

- Tout élu ayant besoin d'acquérir les fondamentaux de l'urbanisme.
- Au niveau communal et intercommunal.

## Pré-requis

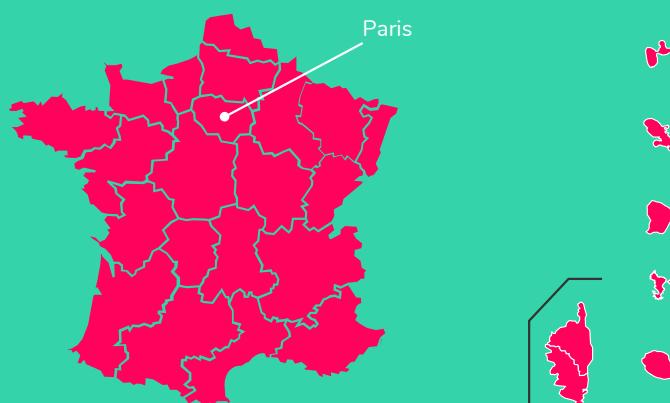
- Être titulaire d'un mandat d'élu.
- S'intéresser au cadre juridique de l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.

Vous pouvez participer à ce parcours de formation de 2 manières :

### 1. Sessions déjà définies

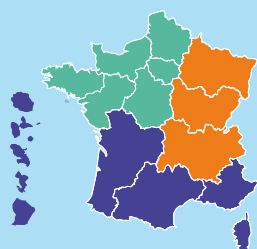
Choisissez la session qui vous convient sur notre site internet.

Les dates sont indiquées sur notre site internet.



### 2. Dans votre collectivité

Un parcours de formation adapté aux enjeux et contexte de votre collectivité.



Pour toutes questions et inscription, veuillez contacter le conseiller pédagogique de votre région :

- Armelle Lefebvre : 06 71 51 89 83 / [armelle@monmandatlocal.fr](mailto:armelle@monmandatlocal.fr)
- Laurence Chinal : 07 88 49 84 88 / [laurence@monmandatlocal.fr](mailto:laurence@monmandatlocal.fr)
- William Bessat : 06 71 51 89 91 / [william@monmandatlocal.fr](mailto:william@monmandatlocal.fr)

Découvrez le détail de chaque journée dans les pages suivantes.

# S'initier à l'urbanisme : de la planification à la programmation (6h)

- ✓ Droit de l'urbanisme
- ✓ Plan local d'urbanisme
- ✓ Schéma de cohérence territoriale
- ✓ Aménagement du territoire
- ✓ Intercommunalité

## Programme

- ✓ Tout ce qu'il faut savoir sur le contexte réglementaire
  - Focus sur les principes généraux du code de l'urbanisme, les dispositions particulières des lois Montagne et Littoral, les DTADD, la loi Elan, la loi Alur ;
  - Point sur les dernières réformes et textes applicables en droit de l'urbanisme.
- ✓ Tout ce qu'il faut savoir sur les documents de planification
  - Présentation des objectifs et caractéristiques essentielles du PLU et du SCOT ;
  - Les applications dans le contexte de son territoire ;
  - Les acteurs et leurs compétences.
- ✓ Du PLU au PLUI
  - Point sur les évolutions législatives ;
  - Les différentes phases d'élaboration ;
  - Les incidences de la mise en œuvre et son suivi pour la commune.

## Objectifs

- Appréhender le contexte législatif et réglementaire de l'urbanisme et son impact sur la vie locale ;
- Connaître les règles essentielles et les outils disponibles pour l'aménagement de sa commune ;
- Comprendre le PLU et ses incidences pour maîtriser les projets de sa commune.

## Les +

- Lexique des termes et acronymes les plus utilisés.
- Cours théoriques avec exemples pratiques.
- Session de Questions/Réponses pour vérifier les acquis.

# Se perfectionner à l'urbanisme : les procédures et les outils de l'aménagement (6h)

- ✓ Opérations d'aménagement urbain
- ✓ Autorisations d'urbanisme
- ✓ Leviers fiscaux et financiers
- ✓ Contentieux
- ✓ Interventions publiques sur le foncier

## Programme

- ✓ Focus sur les documents d'urbanisme et leurs champs d'application
  - Permis de construire (PC), permis d'aménager (PA), permis de démolir (PD), déclaration préalable (DP) ;
  - Délais, procédures, instructions applicables.
- ✓ Point sur les procédures d'aménagement (ZAC, lotissement, PUP)
  - Caractéristiques ;
  - Modalités de réalisation.
- ✓ Les essentiels des leviers fiscaux et financiers
  - Participation pour voirie et réseaux (PVR) ;
  - Principales taxes d'urbanisme ;
  - Autres dispositifs fiscaux et dispositions financières.
- ✓ Tout ce qu'il faut savoir sur les outils de la maîtrise foncière
  - Acquisition amiable ;
  - Droit de préemption ;
  - Procédure d'expropriation publique.
- ✓ Les grands principes pratiques du contentieux : pénal et administratif et les procédures.

## Objectifs

- Comprendre le cadre réglementaire des procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- Maîtriser le financement et les outils d'aménagement opérationnel ;
- Mettre en œuvre des stratégies d'acquisition foncière et limiter les risques de contentieux.

## Les +

- Lexique des termes et acronymes les plus utilisés.
- Cours théoriques avec exemples pratiques.
- Session de Questions/Réponses pour vérifier les acquis.

# Qui est MonMandatLocal ?

MonMandatLocal est un **organisme de formation transpartisan et indépendant**. Nous proposons un ensemble de services pour outiller les élus et collectivités et démultiplier leur impact local tout au long de l'année :

## Des formations pour faciliter l'exercice des mandats locaux

Des contenus et des formats adaptés aux besoins et impératifs de chacun :

- ✓ **Parcours de formation** : des formations conçues par modules pour maîtriser les domaines incontournables de la vie politique et réussir son mandat.
- ✓ **Formations en ligne** : à mi-chemin entre le présentiel et la formation à distance, nos sessions permettent d'interagir avec le formateur qui peut envoyer des documents, organiser des groupes de travail et chatter.
- ✓ **Formations à la journée** : des sessions à la journée partout en France pour renforcer ses compétences et son efficacité politique.
- ✓ **Formations sur-mesure dans votre collectivité** : un programme adapté aux attentes et besoins du groupe ainsi qu'aux enjeux et contexte de la collectivité.
- ✓ **Accompagnement individuel** : un programme personnalisé pour celles et ceux qui souhaitent travailler sur des objectifs personnels.



## Un organisme reconnu pour ses formations aux élus



Un agrément,  
gage de conformité



Une certification,  
gage de qualité

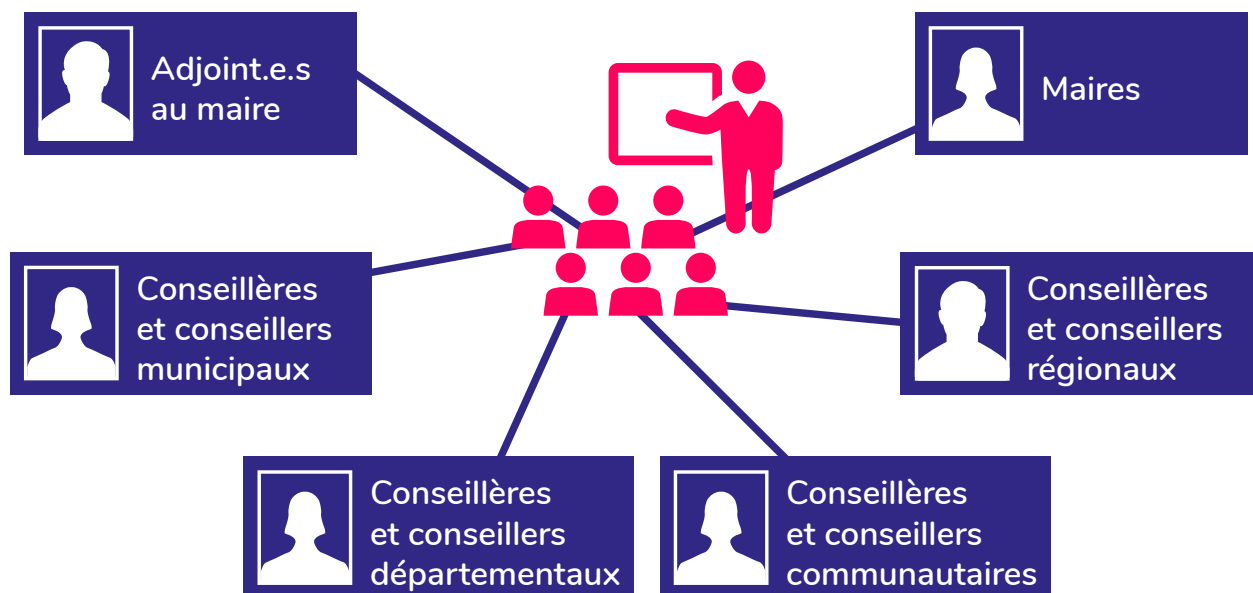


Une adhésion, gage de  
concertation avec la  
profession

# À qui s'adressent nos formations ?

## Une entreprise dédiée à la formation des élu.e.s

Nos formations s'adressent à l'ensemble des élus locaux du territoire :



## Des formats conçus pour vous faciliter la vie... et le mandat !

**Nos formations sont conçues aussi bien pour des élus qui débutent que pour ceux qui ont déjà une expérience du mandat local.**

Nos parcours de formation composés de plusieurs modules permettent d'accéder aux connaissances d'un domaine : les indispensables du mandat, de la communication politique, des finances locales, etc.

Les contenus de chaque module sont indépendants les uns des autres, ce qui vous permet de choisir ces formations à la journée pour approfondir une thématique en particulier, ou bien de suivre tout ou partie du parcours.

Néanmoins, nous vous recommandons vivement de suivre le parcours dans son intégralité en suivant son ordre chronologique.

À l'exception des Journées régionales et nationales des femmes élues, nos formations s'adressent à des groupes de 5 à 15 élu.e.s.

# Vos droits à la formation

La formation est un droit individuel de l'élu.e local.e et est éligible par tous : membres des conseils municipaux, des communautés urbaines, d'agglomération, des conseils départementaux et des conseils régionaux.

Tout membre des Assemblées précitées a droit à la formation, qu'elle/il soit ou non dans la majorité de l'assemblée où elle/il siège.

## Pour mobiliser son droit, l'élu.e a deux options :

### Droit Individuel à la Formation (DIF) des élus

Le Droit Individuel à la Formation des élus est mobilisable par tous les élus locaux ayant un mandat local, et ce jusqu'à 6 mois après la fin du mandat.

Tous les ans, 20h de formation sont mobilisables. Depuis la loi engagement et proximité, **ces droits sont également valables pour les nouveaux élus.**

Pour mobiliser votre DIF, il vous faut remplir un dossier de demande de financement - **au plus tard 2 mois avant la date de la formation** - et à nous retourner complété.

### Budget formation des collectivités

Les Dépenses de Formation des Élus Locaux (DFEL) constituent une dépense obligatoire de la collectivité.

Le budget formation des élu.e.s peut aller jusqu'à 20% du montant total des indemnités annuelles des élu.e.s de la collectivité.

✓ Les frais de formation comprennent :

✓ les frais d'enseignement ;

les frais de déplacement et de séjour (hébergement et restauration).

En mobilisant votre DIF, ces coûts donnent droit à un remboursement sur présentation des justificatifs.

Lors de votre inscription à nos formations, il vous suffit de sélectionner « Financement Collectivité » ou « Financement DIF » pour finaliser votre pré-inscription.

Nos équipes reviendront vers vous pour vous demander les documents à joindre et se chargeront ensuite de faire suivre votre demande à la Caisse des Dépôts, si vous choisissez cette option de financement.